



Adresse administrative : 254 Rue Saint-Jacques - 75005 Paris
Structure SAE : 11 rue Henri Barbusse - 75005 Paris

Association loi 1901 - Affiliation FFME 075021

N° siret : 53780408000019

<http://www.escalad-indoor.com/>

escalad.indoor.75@gmail.com



COTISATION & FONCTIONNEMENT SAISON 2026 - 2027

TARIFS	Licence ADULTE		Licence JEUNE <18 ans pdt. la saison		
	Réinscription & inscription		Réinscription & inscription		
	Libre	Cours	Cours	Perf	Libre
Cotisation annuelle (avec assurance Base*)	285 €	345 €	310 €	340 €	235 €
Règlement en 3 chèques	165+60+60	225+60+60	190+60+60	220+60+60	135+50+50
extension ski de piste	+ 5 €				
Assurance complémentaire Base+	+ 3 €				
Licence Famille	-35 € à la 3 ^e inscription				
Licence découverte	10€ pour 1 séance d'essai, une fois par an				

*Notre tarif inclut la licence FFME + assurance « Base » (8€ sur le bulletin n° ALLIANZ). Les assurances optionnelles « Base+ » et « Base++ » renforcent les garanties du régime de base.

Les informations sont détaillées sur la **Notice Assurance ALLIANZ** jointe au dossier ou sur

<https://www.escalad-indoor.com/wp-content/uploads/2026/07/Pack-Allianz-FFME-complet.pdf>

En cas d'accident, adressez la déclaration dans les 5 jours à **FFME, Service sinistre, 8-10 quai de la Marne 75019 Paris** ainsi qu'au **Cabinet Jean Gomis, courtier de ALLIANZ, à Toulouse**. Les formulaires sont disponibles sur le site internet de la FFME.

1 – Licence et assurance FFME

- Règlements trimestriels** : 3 chèques à déposer lors de l'inscription. Le 1^{er} sera encaissé en septembre, le 2^e en janvier, le 3^e en avril.
- Garanties** : LIRE LA NOTICE ASSURANCE ALLIANZ jointe au dossier.
- Licence famille** : réduction de 28,5 € sur la cotisation à partir du 3^{em} inscrit d'une même famille (même nom ou même adresse).
- L'assurance FFME** couvre le ski alpin HORS STATION uniquement. Vous pouvez étendre la garantie au SKI DE PISTE avec un supplément de 5€.
- LA COTISATION N'EST PAS REMBOURSABLE.**

2 – Cours « enfants » dès 6 ans

encadrés par **Damien Grangheon** (BE Escalade) le lundi et le mercredi, par **Nicolas Royer** (BE Escalade) le mercredi et par **Nicolas Mousty** (BE Escalade) le jeudi.

Attention : les places sont limitées pour des raisons de sécurité. L'âge est un critère nécessaire mais pas suffisant pour l'inscription aux cours, l'encadrant évaluera la maturité de l'enfant à suivre l'enseignement et notamment sa **capacité à assurer un partenaire**. Le club se réserve le droit de désinscrire tout enfant des cours à tout moment de la saison en cas de comportement inapproprié ou d'exercice à risque de la discipline. Il proposera dans ce cas le remboursement de la cotisation, déduction faite des 50€ de frais d'inscription, au prorata du temps écoulé.

3 – Sécurité (consulter le règlement intérieur).

3.1 La structure est libre d'accès pour les membres inscrits à partir de 16 ans. Il est possible de grimper en tête et en moulinette, selon le niveau technique des grimpeurs.

La sécurité repose sur l'attention de chacun. Soyez vigilant à chaque départ de voie et effectuez systématiquement un double-contrôle entre partenaires. Respectez les annonces verbales et les consignes du règlement intérieur.

Les nouveaux membres auront accès au mur en pratique à l'issue d'une séance d'initiation aux techniques d'assurage élémentaires, après validation par un formateur des acquis. Les nouveaux membres débutants grimperont dans un 1^{er} temps en « moulinette » uniquement. L'escalade « en tête » sera instruite à la demande des adhérents et autorisée par l'accord d'un responsable du club ou du BE. Le club peut valider sur demande les passeports FFME.

3.2 Enfants en pratique libre hors accompagnement : 16 ans minimum requis au jour de l'inscription, sauf compétences reconnues en techniques d'assurage et d'escalade.

L'escalade est un sport à risque, merci de sensibiliser vos enfants au respect des consignes et notamment des règles de sécurité. Ils doivent suivre les règles propres aux adultes.

4 – Fonctionnement & matériel

4.1 L'accès à la salle se fait uniquement par le **11, rue Henri Barbusse**. L'accès par l'entrée principale de l'INJS n'est pas autorisé.

4.2 *Escalad'Indoor* met à disposition les cordes. Les baudriers et des plaquettes d'assurage peuvent être prêtés dans la limite des stocks disponibles et des règlements sanitaires en vigueur. Il est recommandé à chacun d'apporter une paire de chaussons d'escalade.

4.3 En adhérant à *Escalad'Indoor*, vous adhérez à la vie associative du club. À l'inverse d'une salle privée, l'association fonctionne grâce à l'investissement de tous.

Il est demandé à chacun d'aider à **préparer la salle en début de séance**, puis de **ranger le matériel (cordes et tapis) en fin de séance 15 mn avant la fermeture**.

D'autre part, nous **veillons ensemble à laisser la salle propre** pour les autres utilisateurs du gymnase.

4.4 Les adhérents doivent obligatoirement accrocher la carte du club (distribuée peu après les inscriptions) à leur baudrier ou leurs chaussons. En l'absence de cette carte, les adhérents n'ont pas accès à la SAE.

4-5 Nous recommandons aux adhérents de ne pas laisser d'objet de valeur dans les vestiaires pendant les séances pour éviter tout risque de vol.

6 – Infos

Les adhérents sont inscrits sur une liste pour recevoir les informations relatives à la vie du club. Les

demandes de mise à jour se font par mail à escalad.indoor.75@gmail.com

Informations également disponibles sur le site internet de l'association :

<http://www.escalad-indoor.com/>

<https://www.facebook.com/escaladindoor/>